

Enseignement	Professeurs désignés par le Chef d'établissement
FONCTION :      PROFESSEUR PRINCIPAL	
<p>Définition de la fonction :</p> <p>Interlocuteur privilégié des élèves et des familles, il a une responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation des élèves. Il assure la coordination de l'équipe pédagogique.</p>	
<p>Descriptif des activités essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueille la classe en début d'année scolaire</li> <li>- diffuse les informations destinées aux élèves et vérifie leur transmission aux familles</li> <li>- réunit l'équipe pédagogique chaque fois que de besoin (en particulier lors des PFE et des PPCP pour la section professionnelle)</li> <li>- assure le suivi des élèves dans tous les domaines de leur scolarité et en présente la synthèse au moment des conseils de classe</li> <li>- instaure un dialogue constant avec la classe et chacun des élèves</li> <li>- rencontre les parents</li> <li>- recueille et diffuse les informations relatives aux élèves</li> <li>- signale les élèves en difficulté, participe à la recherche de solutions</li> <li>- met en œuvre la politique d'information et d'orientation du lycée en relation éventuelle avec la COP</li> <li>- recueille, vérifie et remet dans les délais précisés les divers dossiers constitués par les élèves, notamment les inscriptions aux examens</li> </ul>	
Observations :	